

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza tenue à l'hôtel de ville de La Macaza, au 53, rue des Pionniers, le 16 décembre 2021, à 16h30.

SONT PRÉSENT.E.S : le maire, Yves Bélanger, les conseillères Brigitte Chagnon, Joëlle Kergoat et Marie Ségleski ainsi que les conseillers Joseph Kula, Raphaël Ciccariello et Benoît Thibeault

EST AUSSI PRÉSENTE : Caroline Dupuis, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de monsieur le maire Yves Bélanger, la séance extraordinaire est ouverte 16h34.

2021.12.279 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**
3. Résolution – Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2022-2024
4. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Marie Ségleski
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

2021.12.280 **RÉSOLUTION – ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024**

CONSIDÉRANT QUE la direction de la municipalité en collaboration avec le conseil municipal a préparé le Programme triennal d'immobilisation de la municipalité pour les années 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE ce document doit détailler l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisation que prévoit effectuer la Municipalité et dont la période de financement excède 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE, pour une question de transparence, le conseil municipal souhaite illustrer toutes les dépenses en immobilisation même si pour certaines la période de financement ne dépasse pas 12 mois;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du Programme triennal d'immobilisation est requise par l'article 953.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisation est une illustration des différents projets que le conseil municipal souhaiterait réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le Programme triennal d'immobilisation pour les exercices financiers 2022, 2023 et 2024 se détaille comme suit :

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022-2024				
Description	2022	2023	2024	Source de financement prévue
Pavage chemin du lac Chaud Ouest		4 000 000		Subv. PAVL 60% =2 400 000\$ + TECQ + Taxe de secteur +Emprunt 40% =1,600 000\$
Réfection chemin du lac Chaud Est	7 600 000	3 000 000		Subv.PAVL 90% =9 540 000\$ + emprunt 10% =1 060 000\$
Entretien du réseau routier	100 000	100 000	175 000	TECQ
Mise à niveau réseau aqueduc	50 000	50 000		TECQ
Rampe accès arrière HDV	40 000			Fonds de roulement
Réaménagement de l'hôtel de ville			500 000\$	Emprunt 40% + subvention RÉCIM 60%
Maison communautaire			800 000\$	Emprunt 40% + subvention RÉCIM 60%
Réfection infrastructures de loisirs			150 000	Subvention 66% + Emprunt 33%
Réseau de sentiers	20 000	50 000	50 000\$	Subvention 60% + Emprunt 40%
Outils d'intervention d'urgence pour PAEE	5 000\$			Fonds vert
Abri pour RDD écocentre	20 000\$			Fonds vert
Dalles de béton écocentre	16 000\$			Fonds vert
Remplacement système chauffage garage municipal		80 000\$		Fonds vert 20%+TECQ
Feux de signalisation pour chantier routier		10 500\$		Fonds de roulement
Achat niveleuse	450 000			Emprunt
Camionnette voirie	40 000\$			Surplus non affecté
Électricité zone multi			100 000\$	Fonds de roulement
Total	8 341 000	7 290 500	1 775 000	

Il est proposé par Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le Programme triennal d'immobilisations tel que présenté.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

2021.12.281 RÉSOLUTION – LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance à 16h38.

ADOPTÉE

LE MAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Yves Bélanger

Caroline Dupuis